

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 15 décembre 2020

Date de la convocation : 08/12/2020
Nombre de conseillers en exercice : 51

Etaient Présents :

Mme Claudine PERROT-BERTON, 1^{ère} Vice-présidente
M. Frédéric BELMONTE, M. Erwann BINET, M. Richard BONNEFOUX, M. Christian BOREL, M. Christophe BOUVIER, M. Jacques BOYER, Mme Dalila BRAHMI, M. Lucien BRUYAS, Mme Michèle CEDRIN, M. Christophe CHARLES, M. Alain CLERC, M. Jean-Yves CURTAUD, M. Patrick CURTAUD, M. Martin DAUBREE, Mme Florence DAVID, M. Marc DELEIGUE, Mme Hilda DERMIDJIAN, Mme Martine FAÏTA, Mme Anny GELAS, Mme Annick GUICHARD, M. Nicolas HYVERNAT, M. Christian JANIN, M. Max KECHICHIAN, M. Fabien KRAEHN, M. Jean-Claude LUCIANO, M. Philippe MARION, Mme Catherine MARTIN, M. Guy MARTINET, Mme Virginie OSTOJIC, M. Daniel PARAIRE, M. Christian PETREQUIN, Mme Brigitte PHAM-CUC, M. Isidore POLO, Mme Sophie PORNET, M. Jean PROENÇA, Mme Dominique ROUX, M. Lévon SAKOUNTS, M. Thierry SALLANDRE, Mme Maryline SILVESTRE, M. Luc THOMAS, M. Jean TISSOT, M. Charles TODARO, Mme Béatrice TRANCHAND, Mme Blandine VIDOR, Mme Evelyne ZIBOURA.

Ont donné pouvoir : M. Thierry KOVACS à Mme Claudine PERROT-BERTON, Mme Annie DUTRON à M. Patrick CURTAUD, M. Denis PEILLOT à M. Christophe BOUVIER, M. Jean-Paul PHILY à M. Martine FAÏTA.

Absents excusés : M. Malik MAOUCHE, M. Guy MARTINET.

Secrétaire de séance : M. Christian JANIN.

OBJET : **ASSAINISSEMENT** – Tarifs 2021 de la redevance d'assainissement collectif sur les communes de Vienne Condrieu Agglomération

Rapporteur : Alain CLERC

NOTE DE SYNTHÈSE

Depuis le 1^{er} janvier 2018, Vienne Condrieu Agglomération exerce la compétence assainissement sur l'intégralité de de son territoire.

Le Conseil communautaire du 6 novembre 2018 a arrêté une stratégie tarifaire cohérente et globale permettant de financer les investissements à réaliser sur les différents systèmes d'assainissement gérés par l'Agglomération tout en harmonisant progressivement le tarif des redevances d'assainissement collectif.

Les principes régissant la politique tarifaire sont ainsi les suivants :

- Mise en place d'un abonnement unique de 25 € HT annuel ;
- Augmentation progressive du tarif des communes dont le montant est inférieur à 1,60€/m³ pour une facture 120 m³ ;
- Stabilisation du tarif des communes dont le tarif est supérieur ou égal à 1,60 €/m³ pour une facture 120 m³.

Concernant la commune des Côtes d'Arey, le contrat de DSP doit faire l'objet d'un avenant afin de prendre en compte l'impact sur le tarif de la redevance assainissement versée au délégataire suite au raccordement des Côtes d'Arey sur le système d'assainissement de Vienne Sud qui se traduit par :

- la disparition des coûts d'exploitation liés au fonctionnement de la station d'épuration des Côtes d'Arey ;
- L'apparition de nouveaux coûts de fonctionnement liés à l'exploitation du nouveau poste de refoulement mis en place suite au raccordement.

Nous sommes en attente d'éléments chiffrés de la société délégataire, le tarif de l'assainissement de cette commune fera l'objet d'une délibération spécifique lors du prochain conseil communautaire.

Il est précisé que les communes d'Echalas, Loire sur Rhône et Saint Romain en Gier ne sont pas concernées par la présente délibération. Ces dernières sont en effet situées sur le territoire du SYSEG qui exerce la compétence assainissement.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles R 2224-19 à R 2224-19-11,

VU l'avis de la commission eau et assainissement du 4 novembre 2020,

VU l'avis du bureau communautaire du 20 octobre 2020 et de ce jour,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

FIXE les tarifs 2021 de la redevance d'assainissement collectif comme suit :

- Pour les communes en régie :

Commune	Part fixe en € HT /an	Part variable en € HT / m3
Chonas l'Ambellan	25 €	1,53 €
Meyssez	25 €	0,61 €
Pont-Evêque	25 €	1,08 €
Reventin-Vaugris	25 €	1,43 €
Septème	25 €	1,55 €
Serpaize	25 €	1,46 €
Vienne	25 €	1,39 €

- Pour les communes gérées en délégation de service public :

Commune	Part fixe en € HT /an	Part variable en € HT / m3
Ampuis	25 €	0,89 €
Chasse sur Rhône	25 €	1,46 €
Chuzelles	25 €	1,11 €
Condrieu	25 €	0,88 €
Estrablin	25 €	1,07 €
Eyzin Pinet	25 €	0,83 €
Jardin	25 €	1,07 €
Les Haies	25€	0,17 €
Longes	25€	0,40 €
Luzinay	25 €	1,15 €
Moidieu-Détourbe	25 €	1,20 €
Saint Cyr sur le Rhône	25 €	0,65 €
Saint Sorlin de Vienne	25 €	1,08 €
Sainte Colombe	25 €	1,55 €
Seyssuel versant SISEC	25 €	1,33 €

Seyssuel versant SYSTEPUR	25 €	1,23 €
St Romain en Gal	25 €	0,80 €
Trèves (le Bourg)	25 €	0,33 €
Trèves (le Garon)	25 €	1,18 €
Tupin et Semons	25 €	0,65 €
Villette de Vienne	25 €	1,42 €

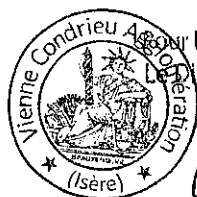
Il est précisé que pour les communes gérées en délégation de service public, la redevance prélevée par le ou les délégataires (dans le cas des communes raccordées sur le collecteur de l'ex syndicat Rhône Gier) vient s'ajouter à la redevance intercommunale votée par Vienne Condrieu Agglomération. Dans le cas de la commune de Trèves, les usagers du Bourg sont raccordés sur la station d'épuration du Syndicat intercommunal d'assainissement de la Moyenne Vallée du Gier (SIAMVG). A ce titre, ils s'acquittent, en plus de la part communautaire, d'une part versée au syndicat et d'une part versée au délégataire du SIAMVG en charge de l'exploitation de la station d'épuration et du réseau de transit.

DIT que le tarif de l'assainissement collectif 2021 sur la commune des Côtes d'Arej fera l'objet d'une délibération complémentaire une fois les éléments chiffrés liés à l'avenant en cours transmis.

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

Conseil Communautaire du 15 décembre 2020

Le Président certifie que la présente délibération
a été reçue par la Sous-Préfecture le 18 DEC. 2020
et a été publiée le 18 DEC. 2020



Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général des Services

Claude Bour
Claude BOUR

Pour extrait certifié conforme

Pour le Président

La 1^{ère} Vice-présidente



Claudine PERROT-CUBERTON